

L'ÉCHO DE BELGRADE

REDACTION, ADMINISTRATION, PUBLICITE
Belgrade, 17 rue Kralja Milana, Tél. 24-5-61

JOURNAL YUGOSLAVE HEBDOMADAIRE

Prix. Yougoslavie: un an 60 din.; six mois 35 din.
étranger: un an 50 fr. fr.; six mois 30 fr. fr.
Compte-chèques-postaux 56419 Belgrade

Libres opinions

De l'Ethiopie à la vieille Europe

Là où la diplomatie traditionnelle a échoué, la Société des Nations peut-elle réussir? Tel est à peu près le problème que le différend italo-éthiopien a posé devant l'institution de Genève. Si les pourparlers entre les trois puissances signataires du traité de 1906 n'ont pas abouti, si la Conférence tripartite de Paris n'a servi qu'à faire éclater la divergence des intérêts entre Londres et Rome, ne faudrait-il pas prévoir l'épreuve cruciale de Genève? Quoi? Depuis le 11 février, date précise où un communiqué italien annonça pour la première fois une mobilisation partielle dirigée de la métropole vers l'Afrique, jusqu'au 4 septembre, ouverture du Conseil et de l'Assemblée de la S.D.N., tous les efforts de conciliation ont échoué. Et l'on s'étonne que la S.D.N. marque le pas?

Dans cette grande partie européenne, l'Angleterre joue la carte S.D.N.; elle soumet au forum international le problème éthiopien dans toute son ampleur; elle appelle toutes les nations à la sauvegarde du Covenant menacé. Mais le tribunal n'est pas ici une Cour suprême qui dit le droit; ce sont les nations qui sont invitées à être juges. Si elles sont unanimes, sauf celles qui ont déjà précédé l'Italie dans la voie de la sécession, à proclamer les principes du Pacte et l'imperatif de la sécurité collective, elles hésitent à en faire l'application à une affaire qui eût pu et dû être traitée entre les trois puissances signataires des accords relatifs à l'Ethiopie. Pour quiconque ne vit pas dans l'absolu verbal, il y a une disproportion évidente entre l'enjeu de ce conflit colonial et les intérêts généraux de l'Europe.

Au commencement de tout, n'y a-t-il pas dans l'affaire une erreur d'optique? Certes l'objet de la querelle est considérable. Pour l'Angleterre, l'Ethiopie est le château d'eau de l'Egypte et du Soudan anglo-égyptien; elle domine la voie impériale du Caire au Cap. Pour l'Italie, c'est le dernier Etat libre d'Afrique où le fascisme puisse poser, au carrefour du continent noir et sur la route des Indes, les fondements de sa puissance coloniale. C'est le conflit de deux Empires, l'un solidement établi sur des siècles de traditions, de gloires et de profits, mais lent et lourd dans ses réactions défensives; l'autre jeune, ambitieux, inexpérimenté, mais explosif dans les manifestations de sa volonté de puissance. L'Angleterre n'a pas compris tout de suite, elle com-

JEAN BOURGOIN

Le discours de M. B. Puric à l'Assemblée de la S.D.N.

Comme deuxième délégué du Royaume de Yougoslavie à la XVIème Assemblée de la S.D.N. le dr. Božidar Puric, notre nouveau ministre à Paris, a prononcé, à la séance du 14 septembre le discours suivant au nom de la Petite Entente, pour exposer son point de vue après les interventions de Sir Samuel Hoare et de M. Pierre Laval:

„J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des gouvernements de Roumanie, de Tchécoslovaquie et de Yougoslavie, qui — en vertu des statuts de la Petite Entente — forment une association politique, en confirmant leur pleine et entière solidarité dans toutes les questions de la politique extérieure. Notre intention n'est pas de discuter dans les détails les questions soulevées dans le rapport du Secrétaire Général ou le conflit dont s'est occupé la majorité des orateurs et qui est soumis à la S.D.N. En ce moment nous nous bornerons à faire cette déclaration de principe:

Le Conseil permanent de nos trois Etats a tenu récemment sa réunion annuelle à Belgrade, sous la présidence de M. le dr. Stojadinović, président du Conseil et ministre des Affaires Etrangères de Yougoslavie. Le Conseil de la Petite Entente a défini, à cette réunion, son attitude vis-à-vis de la situation présente.

Quand certaines puissances ont exposé à la conférence du désarmement

(Voir la suite en 3ème page)

AVIS IMPORTANT
A partir du 1er octobre prochain les bureaux de la rédaction et de l'administration de l'ÉCHO DE BELGRADE seront transférés au No 3 de la rue Kralja Ferdinanda, à Belgrade (I).

Le Congrès des juristes à Belgrade

Belgrade sera du 22 au 25 septembre le siège du 7ème Congrès des juristes yougoslaves. C'est en 1928 que fut fondée par un groupe de juristes l'*Association yougoslave de droit international*. Organisation scientifique de caractère privé, l'Association se proposait alors pour objet:

- 1) de contribuer au développement du Droit international par l'étude scientifique de toutes ses branches, y compris l'histoire diplomatique;
- 2) de répandre la connaissance du Droit international en Yougoslavie par des conférences et par des publications;

- 3) de consacrer une attention spéciale aux questions juridiques internationales de la Péninsule balkanique et de l'Europe centrale, et de travailler à défendre les principes de solidarité et de coopération internationales en vue du maintien de la paix.

Fidèle à l'accomplissement de la tâche qu'elle s'était proposée, l'Association a organisé toute une série de conférences publiques dans les principaux centres universitaires et intellectuels de Yougoslavie. Elle a fondé, en 1931, „La Bibliothèque de l'*Association yougoslave de droit international*” qui compte actuellement 19 publications.

La principale publication de l'Association et son organe en même temps, c'est l'*Annuaire de l'Association* l'assemblée.

Le salut de M. M. Stojadinović aux congressistes

Fondé sous l'inspiration d'une grande idée, qui était de réunir et de représenter les juristes de toutes les régions de l'Etat yougoslave, le Congrès des juristes, depuis sa création jusqu'à ce jour, constitue réellement dans notre société une force positive d'une rare valeur. Etranger aux sectes, aux particularismes, aux ambitions personnelles, comme à toute intrusion politique, le Congrès des juristes groupe depuis déjà dix ans, sans reclame retentissante, sans discussions amères ni débats publics, un très grand nombre de représentants choisis de toutes les branches du Droit, de la science comme de la pratique juridique. Les pages de ses amples „Mémoires” sont remplies des travaux scientifiques de nos meilleurs spécialistes du droit théorique et appliqués. Chose plus importante et plus louable encore: les assemblées du Congrès des juristes ne discutent pas de secs problèmes académiques, ni même des questions qui concernent les différentes classes de juristes, avocats, juges ou fonctionnaires; elles traitent surtout des questions qui sont d'un intérêt essentiel pour tous, pour toute la nation et tout l'Etat.

De cela, les „Mémoires” nous apportent le témoignage. La première question qui sera discutée au Congrès est: „Les garanties de l'indépendance des juges.” Au premier abord, on dirait qu'elle ne touche que les juges. La réalité cependant est bien différente. Tout bon et sage observateur de notre vie sociale sait aujourd'hui que la parfaite indépendance des juges est une condition sans laquelle il est même impossible d'imaginer un développement sain de la société.

La seconde question, „L'unification des lois sur les assurances contractuelles” et la troisième, „La responsabilité des organes et des employés des institutions bancaires” ont été imposées au Congrès par notre situation économique et ses difficultés. En inscrivant l'une et l'autre à l'ordre du jour, le Comité central n'a été, pour ainsi dire, que l'observateur attentif du développement économique, des difficultés avec lesquelles lutte notre économie et des besoins qui l'actualité exige pour l'amélioration d'un tel état de choses.

La dernière question: „Le droit des défenseurs dans la période d'instruction” n'a pas été non plus inscrite à l'ordre du jour pour donner satisfaction aux intérêts de l'Ordre des avocats. C'est la défense des personnes et des intérêts individuels bien plus que la protection des intérêts de la classe des

yougoslaves de droit international”, dont le premier volume, un magnifique in-8 de 445 pages, a été publié en 1931, à Paris aux Editions internationales et dont le dernier volume sort des presses à l'occasion du Congrès de Belgrade.

Une autre forme d'activité de l'Association, ce sont les Congrès qui rassemblent de nombreux juristes, maîtres du Droit ou praticiens, dont la collaboration est infiniment précieuse pour confronter la doctrine et la réalité. Des problèmes, qui touchent à la vie même de l'Etat, font l'objet de ces travaux.

Le Congrès des juristes yougoslaves sera renouvelé par la présence de nombreux juristes bulgares qui prendront une part active aux discussions des rapports, et par des délégations de juristes polonais et tchèques, qui recevront des nôtres un chaleureux accueil.

C'est assez dire l'intérêt du Congrès de Belgrade, qui ne groupera pas moins de 600 juristes, sous la présidence du dr. Milan Stojadinović, président du Conseil, mais aussi un des fondateurs de l'Association et le président du Comité permanent du Congrès. M. Milan Stojadinović a bien voulu réservé à l'*Écho de Belgrade* le texte en français du salut qu'il adresse aux congressistes et qui indique l'importance de la prochaine publication.

Comment résumer ou même énumérer toutes les études de ce gros volume, qui constitue un véritable florilège du droit international, où ont collaboré les maîtres de la science juridique et leurs disciples?

La première partie est consacrée à la Coopération internationale et s'ouvre par un article de M. Živojinović, conseiller et chef de section aux Affaires étrangères, sur „la participation de la Yougoslavie à la vie internationale”; c'est un aperçu d'une remarquable concision sur les 700 traités, conventions et différents accords signés par la Yougoslavie de 1919 à 1933.

M. Lazar Marković publie une brève étude, modestement intitulée: „Deux remarques sur le pacte de l'Entente balkanique”. L'ancien ministre discute l'existence d'un procès-verbal secret qui fut révélé au cours des discussions entre le gouvernement hellénique et les chefs de l'opposition. Il le juge en contradiction avec l'article 18 du Pacte de la S.D.N., mais considère qu'il ne sera obligatoire que s'il est ratifié et enregistré à Genève. La seconde remarque de M. L. Marković s'applique à l'interprétation du pacte et de ses clauses sur les engagements des parties contractantes; si le gouvernement grec a précisés les limites de ses obligations pour des raisons de politique intérieure, ses déclarations n'engagent que lui.

Dans la même partie figurent une étude du professeur Arandjelović et du dr. Popović sur „les Conférences balkaniques et l'unification du droit des pays balkaniques” et un compte-rendu fort intéressant des professeurs Milan Bartoš et Ilija Pržić sur „le premier Congrès des juristes des Etats slaves”.

Dans le chapitre de l'Histoire diplomatique, le professeur Slobodan Jovanović évoque l'œuvre et la mémoire de Jovan Ristić. Il le présente à la fois comme un adversaire déclaré du parlementarisme et un partisan résolu du régime constitutionnel. Il le loue surtout pour le rôle éminent qu'il a joué dans les années 1870—1880 et les services qu'il a rendus au Congrès de Berlin où a été reconnue l'indépendance de l'Etat Serbe. Le professeur Mileta Novaković consacre une étude à „la Commission Rive-à-la-Danube et la Serbie” où il montre que la Serbie défendait le principe de la liberté absolue de la navigation, sans distinction entre riverains et non-riverains. Il est assez curieux de constater que la question ne devait être tranchée que 60 années plus tard par les traités de 1919.

A cette réunion jubilaire du Congrès je considère de mon devoir, comme membre du Comité permanent depuis 1931, de souligner que c'est au prix de sacrifices personnels et sans aucune récompense matérielle que tous nos juristes, anciens et jeunes, ont collaboré et collaborent aujourd'hui encore à réaliser les idées du Congrès. Leur nombre est très élevé et il serait trop long de citer tous les noms. A eux tous, comme aux membres actuels et anciens du Comité permanent, à tous les membres du Comité d'organisation, qui par leur activité ont

mérité du Congrès des juristes et de tous les juristes yougoslaves, un profond, cordial et chaleureux merci! Que leur activité et leur dévouement au Congrès servent d'exemple à nos futures générations de juristes!

Convaincu de la grande mission du Congrès des juristes dans l'avenir, je conclus: Floreat et crescat!

Dr. MILAN STOJADINOVIC
président du Conseil,
président du Congrès des juristes.

L'Annuaire yougoslave de droit international

Le monde savant et, en particulier, les spécialistes du droit international avaient accueilli avec beaucoup d'enthousiasme le premier volume de l'Annuaire que les juristes yougoslaves édifièrent à Paris en 1931. Encouragée par ce succès et en dépit de la crise économique, l'*Association yougoslave de droit international* vient de publier son deuxième volume(1). Elle l'a dédié à la mémoire du Roi Alexandre Ier dont le règne a marqué une époque décisive, non seulement dans le développement du droit yougoslave, mais aussi dans le progrès des relations internationales.

Comment résumer ou même énumérer toutes les études de ce gros volume, qui constitue un véritable florilège du droit international, où ont collaboré les maîtres de la science juridique et leurs disciples?

La première partie est consacrée à la Coopération internationale et s'ouvre par un article de M. Živojinović, conseiller et chef de section aux Affaires étrangères, sur „la participation de la Yougoslavie à la vie internationale”; c'est un aperçu d'une remarquable concision sur les 700 traités, conventions et différents accords signés par la Yougoslavie de 1919 à 1933.

M. Lazar Marković publie une brève étude, modestement intitulée: „Deux remarques sur le pacte de l'Entente balkanique”. L'ancien ministre discute l'existence d'un procès-verbal secret qui fut révélé au cours des discussions entre le gouvernement hellénique et les chefs de l'opposition. Il le juge en contradiction avec l'article 18 du Pacte de la S.D.N., mais considère qu'il ne sera obligatoire que s'il est ratifié et enregistré à Genève. La seconde remarque de M. L. Marković s'applique à l'interprétation du pacte et de ses clauses sur les engagements des parties contractantes; si le gouvernement grec a précisés les limites de ses obligations pour des raisons de politique intérieure, ses déclarations n'engagent que lui.

Dans la même partie figurent une étude du professeur Arandjelović et du dr. Popović sur „les Conférences balkaniques et l'unification du droit des pays balkaniques” et un compte-rendu fort intéressant des professeurs Milan Bartoš et Ilija Pržić sur „le premier Congrès des juristes des Etats slaves”.

Dans le chapitre de l'Histoire diplomatique, le professeur Slobodan Jovanović évoque l'œuvre et la mémoire de Jovan Ristić. Il le présente à la fois comme un adversaire déclaré du parlementarisme et un partisan résolu du régime constitutionnel. Il le loue surtout pour le rôle éminent qu'il a joué dans les années 1870—1880 et les services qu'il a rendus au Congrès de Berlin où a été reconnue l'indépendance de l'Etat Serbe. Le professeur Mileta Novaković consacre une étude à „la Commission Rive-à-la-Danube et la Serbie” où il montre que la Serbie défendait le principe de la liberté absolue de la navigation, sans distinction entre riverains et non-riverains. Il est assez curieux de constater que la question ne devait être tranchée que 60 années plus tard par les traités de 1919.

A cette réunion jubilaire du Congrès je considère de mon devoir, comme membre du Comité permanent depuis 1931, de souligner que c'est au prix de sacrifices personnels et sans aucune récompense matérielle que tous nos juristes, anciens et jeunes, ont collaboré et collaborent aujourd'hui encore à réaliser les idées du Congrès. Leur nombre est très élevé et il serait trop long de citer tous les noms. A eux tous, comme aux membres actuels et anciens du Comité permanent, à tous les membres du Comité d'organisation, qui par leur activité ont

L'action gouvernementale et le mouvement des partis

Le gouvernement poursuit avec célérité l'exécution de son programme. Le travail sur l'application du nouveau règlement relatif à la protection des agriculteurs est à la veille d'être achevé. Les lois politiques, prévues à l'ordre du jour et susceptibles d'être promulguées par décret, sont au point.

D'autre part, pour bien marquer qu'il ne se laissera pas distraire de sa tâche par les menées de l'opposition, il a nommé de nouveaux bans dans trois banovines. Il leur a donné de larges pouvoirs en vue d'appliquer strictement son programme. N'a-t-il pas fallu constater, en effet, que certains hauts fonctionnaires restaient fidèles à des directives anciennes et n'avaient pas travaillé en ces dernières semaines à l'apaisement des esprits? Le gouvernement veillera désormais à ce que sa politique soit à la fois comprise et exécutée.

D'autre part, pour bien marquer qu'il ne se laissera pas distraire de sa tâche par les menées de l'opposition, il a nommé de nouveaux bans dans trois banovines. Il leur a donné de larges pouvoirs en vue d'appliquer strictement son programme. N'a-t-il pas fallu constater, en effet, que certains hauts fonctionnaires restaient fidèles à des directives anciennes et n'avaient pas travaillé en ces dernières semaines à l'apaisement des esprits? Le gouvernement veillera désormais à ce que sa politique soit à la fois comprise et exécutée.

Il est certain que M. Vilder n'a pas reçu un mandat formel du dr. Maček; mais il est vraisemblable que les entretiens de Belgrade auront servi à coordonner l'action des différents groupes réunis dans le cartel de l'opposition extraparlementaire, que préside le chef du parti paysan croate. Il est probable aussi que le voyage de M. Vilder de Zagreb à Belgrade aura préparé celui de MM. Davidović et Jovan Jovanović à Zagreb où ils doivent conférer avec M. Maček.

L'opposition extraparlementaire est décidée à continuer son action auprès du peuple sous la forme où elle l'a exercée jusqu'ici. On sait en effet qu'aux termes de la législation existante elle n'a pas le droit de procéder à son organisation définitive avant d'avoir fait une demande de légalisation aux autorités. Lorsque la loi sur les associations sera promulguée, il est certain que la question se posera de savoir si l'opposition doit suivre la même attitude.

Les efforts des anciens groupes qui se réclament du Parti national yougoslave, pour constituer un front unique, ne semblent pas avoir donné des résultats sérieux. On ne sait encore si cette tentative aboutira à une action parlementaire ou si elle s'étendra à des groupes extraparlementaires. En attendant, l'offensive contre le regroupement de M. Stojadinović marque le pas.

Le groupe „Borba” (la lutte), connu aussi sous le nom de Parti populaire yougoslave, n'a pas l'intention de fusionner avec le P.N.Y. D'après les déclarations faites au meeting de Belgrade, son chef, M. Hodrija, fait cavalier seul. D'autre part, le groupe „Zbor”, fondé par M. Ljotić, ayant demandé sa légalisation, affirme par cela même qu'il poursuit une action indépendante qui présente plutôt jusqu'ici un intérêt idéologique. M.

La consécration du principe de la sécurité collective

(De notre correspondant)

Genève, 15 septembre
Jamais l'Assemblée de la Société des Nations n'avait entendu jusqu'ici des discours qui furent autant de déclarations politiques. A cet égard, l'importance de cette session de septembre sera sans égale. L'Assemblée a cessé de ressembler, comme ce fut trop souvent le cas, à un meeting populaire où chacun s'efforçait de remporter des succès oratoires et d'avoir pour soi l'opinion publique.

En toute conscience de leurs responsabilités, qui sont en ce moment considérables, les ministres des Affaires étrangères des différents pays ou les chefs de gouvernements ne sont montés à la tribune que pour y définir, en des déclarations la plupart très courtes, la politique de leur Etat à l'égard de la communauté mondiale. Et ce fut, de la part de tous, la reprise de l'engagement solennel que les nations avaient contracté en signant le Pacte de la S. D.

tribution sûre et „sans réserve“ à l'établissement de la sécurité collective, en promettant de se plier à toutes les obligations du Pacte: „Il nous a affirmé, a-t-il dit, que cette volonté était et continuerait d'être le principe directeur de la politique internationale de la Grande-Bretagne.“ M. Laval ajouta que nul pays, plus que la France, ne pouvait „meilleur apprécier et mesurer la portée d'un tel engagement“.

C'est ce qu'il y a lieu de retenir tout avantage des graves débats qui ont eu lieu jusqu'ici à l'Assemblée de la S. D. N. Le principe de la sécurité collective et de la défense en commun de la paix contre toute agression non provoquée, y a reçu une consécration nouvelle. Le système s'est trouvé ainsi établi, du même coup, sur des bases beaucoup moins chancelantes, parce que la volonté des Etats s'est manifestée, cette fois-ci, de la façon la plus claire en sa faveur et parce qu'à la tête de ceux-ci, se sont placées des Puissances dont le consentement peut manquer de peser d'un poids considérable dans le plateau de la balance.

Ed. B.

En l'honneur de S. M. le Roi Pierre II

A Bucarest

L'Echo de Belgrade n'a pu signaler tous les services religieux qui ont été célébrés à l'étranger pour l'anniversaire de S. M. le Roi Pierre II. La participation des autorités officielles, l'emprise des diverses colonies yougoslaves ont fait de ces émouvantes cérémonies de véritables démonstrations de dévouement et d'attachement au jeune Souverain. Nous nous excusons auprès de nos correspondants d'en n'avoir apporté ici qu'un bref et lointain écho.

A Paris

A Paris le service religieux fut présidé par le métropolite russe Euzebie, qui souhaite à Sa Majesté une vie longue et heureuse.

M. le ministre B. Purić et M. Vukčević, ministre de Yougoslavie à Budapest, en congé actuellement à Paris, le général Mihajlović, le personnel de la Légation, de nombreux membres de la colonie yougoslave à Paris, étaient présents.

Le Président de la République fit exprimer à M. Purić, par le colonel Marsault, ses félicitations à l'occasion de l'anniversaire royal. M. Pietri, ministre de la Marine, et M. Camille Blaisot, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, représentaient le gouvernement.

Le général Nolet, grand-chancelier de la Légion d'Honneur, le général Martin, commandant l'École militaire de Saint-Cyr, le vicomte de Fontenay, ambassadeur de France, et M. Emile Dard, ancien ministre à Belgrade, une délégation des *Pollas d'Orient*, une délégation des *Amis de la Yougoslavie* assistaient au Te Deum.

L'assemblée discuta ensuite longuement la question d'une compétition aérienne à organiser autour du monde.

Après avoir décidé de tenir le prochain Congrès à Varsovie, le 17 août 1936, l'assemblée procéda au renouvellement de son Bureau, qui est ainsi composé: président: Prince Bibesco; secrétaire-général: M. Paul Tissandier, délégué français; — trésorier: M. Jean Raty; — vice-présidents: MM. Sondermajer, Mervin, O'Gorman, de Cabot, comte d'Outremont, colonel Emile Messner, Louis Blériot, colonel Bogdan Kwiecinski, Masiasla et von Gronau, qui entre pour la première fois dans le Bureau.

La grande Médaille d'or de la Fédération a été accordée à l'aviateur Scott, qui effectua le raid Londres-Melbourne. Le trophée du comte de la Vaulx a été attribué à l'aviateur Angelo, détenteur du record de vitesse.

En soirée, au cours d'un grand dîner offert aux délégués par l'Aéro-club de Yougoslavie, le prince Bibesco porta un toast à la prospérité de l'aviation yougoslave, au bonheur de S. M. le Roi Pierre II, de S.A.R. le Prince-Régent et du peuple yougoslave tout entier.

Les délégués ont quitté Dubrovnik le 13 septembre sur le paquebot „Kralj Aleksandar“ pour se rendre à Split et à Sušak, où ils ont regagné leurs paquets. Ils ont emporté des impressions très favorables sur le développement de l'aviation civile dans le Royaume, quoiqu'elle ne soit encore qu'à ses débuts, et ils ont promis de faire la plus intense propagande pour le tourisme yougoslave et la splendide Rivière dalmate.

Le réception assistèrent également M.M. Tevfik Roudchi Aras, Koseivanov, Beck et Komarnicki, Djafa Villa, Antonijade, délégué permanent de Roumanie auprès de la S. D. N., Osuksi, ministre de Tchécoslovaquie à Paris, et de nombreux ministres et diplomates étrangers présents à Genève.

A Sofia

A Sofia, le service religieux fut célébré à la cathédrale de Sveta Nedjela par le métropolite: Mgr. Stefan, assisté d'un nombreux clergé.

S. M. le Roi Boris II fut représenté par le général Panov, chef de la Chancellerie royale, par le colonel Resnov, premier aide-de-camp du Roi, et par le conseiller de la Cour, M. Gruev.

M. Tošev, président du Conseil, et un grand nombre de hauts dignitaires assistèrent à la cérémonie.

Après le service religieux, M. Cincar-Marković donna une réception dans les salons de la Légation royale.

Feuilleton

Le récit des mains

par Dinko Šimunović

Un jour d'été à la tombée du soir, j'étais assis sur la rive de la Vojska, entre deux jeunes filles. Comme il arrive souvent au temps de la jeunesse, elles m'étaient également chères et je m'efforçais de plaire à toutes les deux. La plus âgée s'appelait Aranka, c'était la maîtresse d'école du village voisin; et la plus jeune, Josica, avait été jadis mon élève.

Aranka n'avait terminé l'école normale d'institutrices que l'année précédente et était venue au village de Zinac où nous avions fait connaissance. Cet été-là, elle venait souvent dans ce petit coin, portant un livre qu'elle ne lisait pas et même une ligne de pêche, quoiqu'il n'y eût pas de poisson dans le ruisseau. Quant à Josica, elle vivait au moulin de son père près de cet endroit abrité et je l'y retrouvais souvent avec Aranka.

Au-dessus de nous se penchait, épaisse, la frondaison verte jaune du saule pleureur et derrière nous se dressaient des buissons, si bien que la pelouse où nous étions assis était ombragée et humide. A nos pieds coulait la Vojska et, éclairée à travers les roseaux, elle verdoyait.

comme une herbe d'automne après la pluie. Malgré les nuées de mouches et de taons verts qui faisaient leurs rondes au-dessus de l'eau, il faisait si bon, dans cette ombre, d'autant plus que nous sentions que dans les champs la chaleur devait durer encore.

Chacune des fillettes tenait, attachée à un long fil de soie, une grande sauterelle verte à la poitrine rougeâtre et aux fortes pattes en dents de scie. La sauterelle d'Aranka s'empêtrait de temps à autre dans ses cheveux châtain-clair, descendait sur la blanche nuque dénudée ou bien sautait sur ses genoux et ses épaules. Elle n'osait la toucher de peur de la salir sa robe de neige et, quand la sauterelle s'élançait jusqu'à son visage, elle poussait un doux cri et me regardait de ses grands yeux hardis. Celle de Josica aussi sautillait sur son boléro noir, gravissait son petit bonnet ou rampait sur son tablier, mais elle ne donnait signe de vie et tirait sur le fil que si la sauterelle bondissait sur moi.

— Amoureux à douze ans! Je n'ai encore aimé personne et j'en aurai bientôt vingt.

Autour de nous c'était le silence, le désert, mais pourtant tout était plein de parfums et de couleurs.

L'activité politique

Les nouvelles lois politiques

ce considérable effet l'intervention de certains éléments de gauche qui tentent de provoquer des troubles.

L'arrivée de M. Hodjera fut largement acclamée par l'assistance, tandis que de nombreuses musiques jouaient l'hymne national et que la foule acclamait longuement S. M. le Roi et la Yougoslavie.

M. Kešeljević, ancien député, donna la parole à M. Hodjera, qui parut à la tribune revêtue de la chemise bleue, signe distinctif du parti. L'orateur prononça un long discours pour exposer son programme et les solutions rapides qu'il suggère afin de conjurer les effets de la crise économique.

Le chef des „borbaši“ (lutteurs) fit une vive attaque contre le capital étranger, en disant qu'il était la cause de la stagnation de notre industrie nationale, et contre le système fiscal actuel.

Les „borbaši“, ajouta-t-il, se réjouissent du nouveau parti adopté par la police yougoslave et sont convaincus qu'il s'en suivra des nouvelles libertés politiques, ainsi que des élections libres qui sont inscrites au programme du parti populaire yougoslave.

M. Hodjera déclara ensuite qu'à son avis il existe un accord occulte entre M. Maček et le gouvernement de M. Stojadinović. Mais il s'éleva contre les anciens partis et leur programme désuet. Il critiqua l'organisation sur la base fédérative, le fédéralisme ne pouvant qu'affaiblir la position de la Yougoslavie à l'égard de l'étranger.

La proclamation du Parti de l'U.R.Y.

Le nouveau parti de l'Union radicale yougoslave a adressé une proclamation à ses amis, signée par M. Aca Stanović, le président du Conseil, M. Stojadinović, M. Korošec et M. Spaho.

Cette proclamation dit notamment:

„Le parti national radical, le parti populaire slovène, l'organisation musulmane yougoslave ont décidé de constituer en commun un parti politique uni, qui a pris le nom d'Union radicale yougoslave.“

Notre devise principale est: „Pour le peuple et avec le peuple“, profondément convaincu que notre peuple est parfaitement mûr pour participer dans une pleine mesure à toutes les affaires de l'état.

Le chef des „borbaši“ (lutteurs) fit une vive attaque contre le capital étranger, en disant qu'il était la cause de la stagnation de notre industrie nationale, et contre le système fiscal actuel.

Les „borbaši“, ajouta-t-il, se réjouissent du nouveau parti adopté par la police yougoslave et sont convaincus qu'il s'en suivra des nouvelles libertés politiques, ainsi que des élections libres qui sont inscrites au programme du parti populaire yougoslave.

M. Hodjera déclara ensuite qu'à son avis il existe un accord occulte entre M. Maček et le gouvernement de M. Stojadinović. Mais il s'éleva contre les anciens partis et leur programme désuet. Il critiqua l'organisation sur la base fédérative, le fédéralisme ne pouvant qu'affaiblir la position de la Yougoslavie à l'égard de l'étranger.

Une réunion de l'opposition à Ub

M. Dragoljub Jovanović a pris la parole à une réunion tenue dimanche dernier à Ub, où il aborda à nouveau la question croate.

„Les Croates ont toujours été pour leur Etat, déclara M. Jovanović, car leur est plus nécessaire qu'à nous, Serbes, puisqu'ils sont à la frontière de notre pays. M. Maček a déclaré qu'il désire que la question croate soit réglée en commun avec nous. Il m'a dit:

„Nous aussi nous voulons un grand Etat. Nous devons marcher avec les paysans serbes, sinon nous deviendrons des esclaves des juifs et des étrangers. Nous irons avec les Serbes, car nous sommes Slaves et Slaves du sud.“

La mission de l'ORJ.M. unitée consiste à préparer l'émigration macédonienne à défaire par un soulèvement armé une partie du territoire du Royaume en vue de la formation d'une république soviétique.

Le 15 août dernier, la police politique opéra des arrestations et découvrit la composition de divers organismes directeurs de l'ORJ.M. unitée en Bulgarie.

On annonce, d'autre part, que Dimitrije Vlahov, chef des fédéralistes macédoniens, a été arrêté. La figure de Vlahov est très connue. Consul bulgare, il entra en relations avec la 11ème Internationale, quitta la carrière et se consacra exclusivement à la propagande communiste. Ces dernières années, son centre d'action était à Vienne, où il publiait un certain nombre de feuilles communistes.

En relations avec la découverte de ce complot, notre frère Le Messager d'Athènes montre que toutes les occasions sont propices aux communistes pour pêcher en eau trouble:

„Il y aurait profit à lire une feuille qui nous vient deux fois par mois de Paris où elle est imprimée en langue allemande, consacrée exclusivement aux Balkans, sans indication de directeur ni de rédacteur, mais de sources et de tendances fort claires. L'organisation dont il est question dans la dépêche de Sofia n'est probablement pas sans rapports avec ce journal qui raconte toute sorte d'histoires sur la Grèce, la Macédoine grecque et l'antifascisme grec. Comitadjis et communistes marchent la main dans la main.“

Dans le parti démocrate

au cours d'un entretien avec le président du Conseil, M. Stosović, ministre de l'Instruction publique, l'a mis au courant de l'action engagée parmi les anciens démocrates en vue de leur adhésion à l'U.R.Y. Leur nombre porte à croire que la majorité des députés réunis autour de M. I. Stefanović et M. Kumanudi, adhèrent au nouveau parti.

Le journaliste de l'Obzor, de Zagreb, les milieux parlementaires groupés autour du Club yougoslave indépendant qui compte douze députés, et qui pour président M. Milan Božić, témoignent d'une grande activité. Plusieurs membres du Club de M. Jevtić ont déjà adhéré à ce nouveau groupement et on pense que les démolitaires de MM. Kumanudi et I. Stefanović les suivront. Le journal affirme que cette action ne paraît pas devoir aboutir, surtout en Croatie, en Dalmatie et en Slovénie, „parce qu'elle ne rafflera que des éléments qui ont fondé toute leur existence politique sur une division entre Zagreb et Belgrade.“

Le journaliste de l'Obzor, de Zagreb, les milieux parlementaires groupés autour du Club yougoslave indépendant qui compte douze députés, et qui pour président M. Milan Božić, témoignent d'une grande activité. Plusieurs membres du Club de M. Jevtić ont déjà adhéré à ce nouveau groupement et on pense que les démolitaires de MM. Kumanudi et I. Stefanović les suivront. Le journal affirme que cette action ne paraît pas devoir aboutir, surtout en Croatie, en Dalmatie et en Slovénie, „parce qu'elle ne rafflera que des éléments qui ont fondé toute leur existence politique sur une division entre Zagreb et Belgrade.“

Le journaliste de l'Obzor, de Zagreb, les milieux parlementaires groupés autour du Club yougoslave indépendant qui compte douze députés, et qui pour président M. Milan Božić, témoignent d'une grande activité. Plusieurs membres du Club de M. Jevtić ont déjà adhéré à ce nouveau groupement et on pense que les démolitaires de MM. Kumanudi et I. Stefanović les suivront. Le journal affirme que cette action ne paraît pas devoir aboutir, surtout en Croatie, en Dalmatie et en Slovénie, „parce qu'elle ne rafflera que des éléments qui ont fondé toute leur existence politique sur une division entre Zagreb et Belgrade.“

Le journaliste de l'Obzor, de Zagreb, les milieux parlementaires groupés autour du Club yougoslave indépendant qui compte douze députés, et qui pour président M. Milan Božić, témoignent d'une grande activité. Plusieurs membres du Club de M. Jevtić ont déjà adhéré à ce nouveau groupement et on pense que les démolitaires de MM. Kumanudi et I. Stefanović les suivront. Le journal affirme que cette action ne paraît pas devoir aboutir, surtout en Croatie, en Dalmatie et en Slovénie, „parce qu'elle ne rafflera que des éléments qui ont fondé toute leur existence politique sur une division entre Zagreb et Belgrade.“

Le journaliste de l'Obzor, de Zagreb, les milieux parlementaires groupés autour du Club yougoslave indépendant qui compte douze députés, et qui pour président M. Milan Božić, témoignent d'une grande activité. Plusieurs membres du Club de M. Jevtić ont déjà adhéré à ce nouveau groupement et on pense que les démolitaires de MM. Kumanudi et I. Stefanović les suivront. Le journal affirme que cette action ne paraît pas devoir aboutir, surtout en Croatie, en Dalmatie et en Slovénie, „parce qu'elle ne rafflera que des éléments qui ont fondé toute leur existence politique sur une division entre Zagreb et Belgrade.“

Le journaliste de l'Obzor, de Zagreb, les milieux parlementaires groupés autour du Club yougoslave indépendant qui compte douze députés, et qui pour président M. Milan Božić, témoignent d'une grande activité. Plusieurs membres du Club de M. Jevtić ont déjà adhéré à ce nouveau groupement et on pense que les démolitaires de MM. Kumanudi et I. Stefanović les suivront. Le journal affirme que cette action ne paraît pas devoir aboutir, surtout en Croatie, en Dalmatie et en Slovénie, „parce qu'elle ne rafflera que des éléments qui ont fondé toute leur existence politique sur une division entre Zagreb et Belgrade.“

Le journaliste de l'Obzor, de Zagreb, les milieux parlementaires groupés autour du Club yougoslave indépendant qui compte douze députés, et qui pour président M. Milan Božić, témoignent d'une grande activité. Plusieurs membres du Club de M. Jevtić ont déjà adhéré à ce nouveau groupement et on pense que les démolitaires de MM. Kumanudi et I. Stefanović les suivront. Le journal affirme que cette action ne paraît pas devoir aboutir, surtout en Croatie, en Dalmacie et en Slovénie, „parce qu'elle ne rafflera que des éléments qui ont fondé toute leur existence politique sur une division entre Zagreb et Belgrade.“

Le journaliste de l'Obzor, de Zagreb, les milieux parlementaires groupés autour du Club yougoslave indépendant qui compte douze députés, et qui pour président M. Milan Božić, témoignent d'une grande activité. Plusieurs membres du Club de M. Jevtić ont déjà adhéré à ce nouveau groupement et on pense que les démolitaires de MM. Kumanudi et I. Stefanović les suivront. Le journal affirme que cette action ne paraît pas devoir aboutir, surtout en Croatie, en Dalmacie et en Slovénie, „parce qu'elle ne rafflera que des éléments qui ont fondé toute leur existence politique sur une division entre Zagreb et Belgrade.“

Le journaliste de l'Obzor, de Zagreb, les milieux parlementaires groupés autour du Club yougoslave indépendant qui compte douze députés, et qui pour président M. Milan Božić, témoignent d'une grande activité. Plusieurs membres du Club de M. Jevtić ont déjà adhéré à ce nouveau groupement et on pense que les démolitaires de MM. Kumanudi et I. Stefanović les suivront. Le journal affirme que cette action ne paraît pas devoir aboutir, surtout en Croatie, en Dalmacie et en Slovénie, „parce qu'elle ne rafflera que des éléments qui ont fondé toute leur existence politique sur une division entre Zagreb et Belgrade.“

Le journaliste de l'Obzor, de Zagreb, les milieux parlementaires groupés autour du Club yougoslave indépendant qui compte douze députés, et qui pour président M. Milan Božić, témoignent d'une grande activité. Plusieurs membres du Club de M. Jevtić ont déjà adhéré à ce nouveau groupement et on pense que les démolitaires de MM. Kumanudi et I. Stefanović les suivront. Le journal affirme que cette action ne paraît pas devoir aboutir, surtout en Croatie, en Dalmacie et en Slovénie, „parce qu'elle ne rafflera que des éléments qui ont fondé toute leur existence politique sur une division entre Zagreb et Belgrade.“

<p

